

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

23 novembre 2024

et qu'elle a été faite le

23 novembre 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_11_216

Objet :

Approbation du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 novembre 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérôme FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulrières** : M. Claude TERON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigney : M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), Mme Marie Anne LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h47 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.

Le PEDT est joint **en annexe**.

CONSIDERANT que le PEDT est un outil indispensable à la cohérence des projets éducatifs des acteurs du territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes n'a pas atteint les objectifs du précédent PEDT, la CAF et l'Education Nationale précisent qu'ils valident uniquement l'année 2024-2025 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L. 551-1 et R. 6551-13 et D. 521-12 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire 2024-2025 tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ce PEdT ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la bonne mise en œuvre du PEdT, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

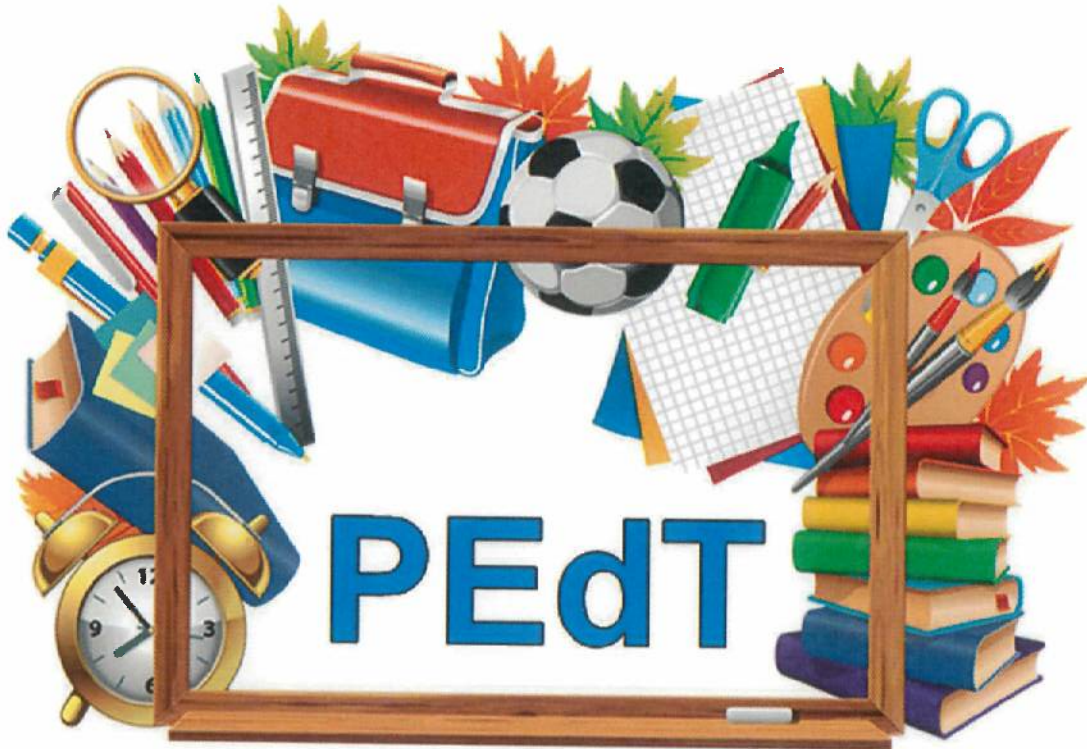
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Projet Educatif Territorial (PEdT)
2024-2025



Durée du PEDT (trois ans maximum) : 1 an (2024-2025)

Nom du pilote du PEDT : Gérome FASSET

Fonction : Président CCJN

Adresse : 1 rue du Tissage 39700 Dampierre

Téléphone : 03 84 71 12 17

Adresse électronique : r.embarek@jura-nord.com

Nom et coordonnées du coordonnateur périscolaire, ou directeur de l'accueil périscolaire : Responsable Pôle
Enfance Jeunesse Affaires Scolaires Régine EMBAREK

Préambule :

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un moyen pour une collectivité de formaliser une politique éducative locale.

Créés par la circulaire du 11 mars 2013, les PEDT ont accompagné la réforme des rythmes scolaires. Au-delà, ils ont favorisé une réflexion sur les besoins de l'enfant durant la semaine, afin de favoriser les apprentissages, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs : parents, enseignants, équipes des accueils collectifs de mineurs, ATSEM, associations locales...

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité qui a la compétence périscolaire, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants du territoire.

Extrait de la circulaire du 11 mars 2013 : « Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, en organisant dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Objectifs généraux du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps de l'enfant et du jeune ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence ;
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités sociales ou d'accès aux loisirs.
-

Aujourd'hui, le PEDT est réaffirmé comme un cadre adapté au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation de ressources et la mise en œuvre d'une politique éducative de territoire.

Le PEDT concerne particulièrement les enfants scolarisés, de 2 à 12 ans (1er degré). Cependant le PEDT peut permettre d'engager une réflexion afin de décliner des objectifs pour les jeunes de 13 à 25 ans du territoire.

Le PEDT prend en compte les autres dispositifs et contrats en lien avec le volet éducatif de la politique locale: les conventions globales de territoire de la Caisse d'allocations familiales, les Cités éducatives, Territoires ruraux, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, le Contrat de réussite éducative...

Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

La trame comprend l'ANNEXE 1 PEDT, l'ANNEXE 2 PEDT-PLAN MERCREDI et l'ANNEXE 3 facultative 13-25 ans qui seront proposées en vue de la signature de la convention par la collectivité qui a la compétence périscolaire. Pour le renouvellement d'un PEDT fournir le compte-rendu de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour chaque école/accueil de loisirs.

Etape 4 bis : Si les acteurs locaux en décident, définir des objectifs spécifiques aux jeunes de 13 à 25 ans.

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES à l'adresse pedt-jura@ac-besancon.fr:

- Annexe 1 PEDT
- Annexe 2 : Plan Mercredi
- Annexe 3 facultative : objectifs éducatifs spécifiques aux 13- 25 ans.

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention :

- identifier les espaces d'échanges pour la mise en oeuvre du PEDT et pour favoriser la continuité éducative.
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation de la réalisation des objectifs.

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

Préalable pour un renouvellement : fournir les comptes-rendus de réunions de comités de pilotage/ de suivi, bilan des actions et de la démarche PEDT pour la dernière période.

Le PEDT 2021 2024 n'a pas été réuni de comité de pilotage. La multiplicité des projets, conventions d'un côté comme de l'autre apporte une complexité au suivi et à l'écriture du PEDT.

Des annonces ont été lancées en 2021 pour l'écriture du nouveau PEDT. 6 écoles ont répondu aux sollicitations. Des temps de rencontre (1 à 2 parfois) ont été mis en place pour repréciser les grands principes du PEDT et redéfinir des grands objectifs de travail. Malheureusement sur les 6 écoles seules 3 ont pu mener à bien l'écriture en présence de tous les acteurs (parents, enseignants, élus et technicien de la collectivité).

Les autres écoles n'ont pas répondu mais n'ont pas été non plus ressollicitées, chacun étant rattrapé par son quotidien.

Pour autant l'absence d'écriture ne signifie pas que rien n'est réalisé sur le terrain et sur le territoire. Des actions au quotidien sont menées et il est important de constater que depuis la reprise de la compétence scolaire par la Communauté de communes et la mise en route du premier PEDT (le tout premier en 2014), le lien entre école et accueil de loisirs a évolué.

La collaboration entre Ecole et Accueil de loisirs s'intensifie et sur certains sites, elle s'inscrit pleinement dans le quotidien. Cette association se situe à plusieurs niveaux :

- *Mutualisation des locaux*
- *Mutualisation des informations concernant les enfants et leur famille*
- *Réflexions communes autour d'un ou plusieurs projets*
- *Intégration dans les instances de écoles dans le suivi d'enfants à besoins spécifiques*
- *Partage d'informations diverses*

La collaboration entre services Jura Nord et Education Nationale a également évolué, venant renforcer le lien entre école, ACM et collectivité.

Pour autant, le travail n'est pas terminé et il est important de poursuivre la démarche pour maintenir développer ou construire, parfois, les liens entre école et Accueils de Loisirs



ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

- Territoire concerné : Communauté de Communes Jura Nord
- Existence d'une convention globale de territoire : oui ~~non~~

Si oui, identifier les axes en lien avec la politique éducative locale/ la continuité éducative : Renforcer le lien entre les parents et la CCJN ; développer un projet de territoire auprès des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques

- Souhait de développer le PEDT en direction des 13-25 ans : oui non Pas pour ce PEDT. Diagnostic en cours

1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Communauté de communes Jura Nord
- Périscolaire : Communauté de communes Jura Nord
- Extrascolaire : Communauté de communes Jura Nord

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
FRAISANS	Ecole des Forges	Ecole primaire	Publique
DAMPIERRE	Groupe scolaire Louis Pasteur	Ecole primaire	Publique
RANS	Groupe scolaire Concordiat	Ecole primaire	Publique
ORCHAMPS	Ecole du Chat Perché	Ecole primaire	Publique
ETREPIGNEY	Ecole Etrepigny	Ecole primaire	Publique
GENDREY	Ecole Primaire du Val d'Embrun	Ecole Primaire	Publique
OUGNEY	Ecole Primaire d'Ougney	Ecole Primaire	Publique
PAGNEY	Ecole Primaire de Pagney	Ecole Primaire	Publique
VITREUX	Ecole Primaire de Vitreux	Ecole Primaire	Publique
MONTMIREY LA VILLE	Ecole Primaire	Ecole Primaire	Publique
DAMMARTIN MARPAIN	Ecole Primaire	Ecole Primaire	Publique



ETAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	En attente du retour des éléments				
Six ans et plus					
Total					

2.2 Spécificités territoriales :

La Communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995. Elle était constituée à cette époque d'une partie du canton de Mont- Sous-Vaudrey et d'une partie du canton d'Authume.

Le 1er janvier 2017, le périmètre de la Communauté de Communes s'est étendu avec l'intégration de sept nouvelles communes (issues de la Communauté de Communes Nord-Ouest Jura) : Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay. L'EPCI est alors constitué de 33 communes et 11 445 habitants soit une densité de 44 hab/m² (52 hab/m² pour le département du Jura).

Le 1er janvier 2019, dans le cadre du dispositif de la commune nouvelle, Jura Nord est passé à **32 communes** (intégration de la commune de Petit Mercey à Dampierre).

La Communauté de communes est composée majoritairement de villages, **trois des 32 communes dépassent le seuil de 1000 habitants** : Dampierre, Fraisans et Orchamps.

2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour :

- Pour école FRAISANS :* 2 circuits 4 fois par jour : Temps de trajet le plus long = 25 min.
- Pour école DAMPIERRE :* 2 circuits 4 fois par jour : Temps de trajet le plus long = 25 min
- Pour école GENDREY :* 2 circuits 4 fois par jour Temps de trajet le plus long = 40 min.
- Pour école ORCHAMPS :* 1 circuit 4 fois par jour Temps de trajet le plus long = 23 min.
- Pour école ETREPIGNEY :* 1 circuit 4 fois par jour Temps de trajet le plus long = 10 min.
- Pour école RANCHOT :* 2 circuits 4 fois par jour Temps de trajet le plus long = 20 min.
- Pour RPI POV :* 2 circuits 4 fois par jour Temps de trajet le plus long = 25 min.
- Pour école MONTMIREY LA V. :* 2 circuits 4 fois par jour : Temps de trajet le plus long = 25 min.
- Pour DAMMARTIN M. :* 3 circuits 4 fois par jour : Temps de trajet le plus long = 25 min.

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h ;
- 1h30 ;
- 2h ;
- Dépasse 2h/jour ?

2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement



Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
FRAISANS	x	x	x	x	x
DAMPIERRE	x	x	x	x	
RANS	x	x	x		x
ORCHAMPS	x	x	x		x
GENDREY	x	x	x		x
VITREUX	x	x	x		
MONTMIREY LA V.	x	x	x		
DAMMARTIN M.	x	x	x	x	x

2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) :

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école

2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :
 + ressources ou dispositifs qui peuvent être mobilisés pour soutenir la continuité éducative (Contrat d'accompagnement à la scolarité, Cité éducative...)

Le territoire de Jura Nord englobe un nombre important d'associations et lieux culturels et sportifs :

La Carotte : compagnie de théâtre siégeant sur le territoire, anime de nombreux ateliers et représentations en direction des enfants, des adolescents et des adultes. La Carotte anime très régulièrement le territoire sous forme de festival, de représentation théâtrale à thème impliquant largement les communes et les habitants.

L'école de musique associative de Jura Nord (EMAJN) : Implantée à Orchamps dans des bâtiments entièrement rénovés par la Communauté de Communes de Jura Nord, l'école de musique dispense des cours d'instruments, de solfège, d'éveil musical et de danse. Elle propose également des cours de chants et une chorale. Elle s'adresse aux enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.

L'association des Forges située à Fraisans : situé sur le site d'anciennes Forges, un bâtiment entièrement rénové par la commune de Fraisans avec le soutien de la communauté de communes Jura Nord offre une salle de spectacle accueillant de nombreuses représentations théâtrales, musicales. Les Forges accueille un fois par mois le cinéma itinérant avec un projection pour enfants en après-midi et pour adultes en soirée. Des tarifs préférentiels pour les accueils de loisirs du territoire sont proposés pour favoriser l'accès à ces structures. Des partenariats existent également avec les écoles et le secteurs jeunes.

La médiathèque de Jura Nord située à Gendrey avec une antenne à Dampierre et un point lecture en partenariat avec une association local de bénévoles « Cric lire » à Montmirey la ville. Service à part entière de la communauté de communes, la médiathèque travaille étroitement avec les écoles et les structures petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes.

Les foyers ruraux Certains villages de la communauté de communes ont des foyers ruraux, qui proposent des activités culturelles et sportives variées en direction des adultes, des adolescents et des enfants.

Le **gymnase** de la communauté de communes à Fraisans, utilisé par le collège en journée et en période scolaire. En dehors de ces temps le gymnase est mis à disposition gratuitement aux associations sportives du territoire offrant ainsi aux enfants, adolescents, et adultes un panel d'activités sportives important.

Le gymnase est également accessible aux écoles (en période scolaire) et aux ACM sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

La Batterie Fanfare à Etrepigny.

City Stades sur Dampierre, Ranchot, Ougney et Orchamps

Association des jeunes de Dampierre (avec une salle dédiée)

Association des jeunes d'Etrepigny

D'autres associations extérieures à Jura Nord interviennent sur le territoire (Coccinote, Ludothèque Familles Rurales...)

ETAPE 3: Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

Point d'attention :

- *S'il existe 1 site spécifique qui accueille les enfants uniquement le mercredi et distant de l'école, il convient de remplir la rubrique « ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI »*
- *Pour les autres sites où école et accueils périscolaires sont en proximité, il convient de remplir 1 rubrique « SITE » pour chacun d'eux.*

❖ ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI

NOM du SITE :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne				
Horaires après-midi :				

Les locaux et le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs					
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation					
Accès à un préau					
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants (1 sanitaire pour 10 enfants)					
Le mobilier est adapté					
Accès à des salles thématiques (bibliothèque, informatique, activités manuelles...)					

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi :

Porte sur la période du ... au ...

Citez quelques objectifs pédagogiques spécifiques au mercredi :



❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : FRAISANS

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 57

Elémentaire : 143

TOTAL : 200

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30 12h	8h30 12h	/	8h30 12h	8h30 12h
Horaires après-midi	14h 16h30	14h 16h30	/	14h 16h30	14h 16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h30	5	5	8	18
Pause méridienne : 12h 14h	15	18	75	108
Horaires après-école : 16h30 19h	5	8	19	31

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 animateur pour 12 enfants

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h	1	17	17	35
Pause méridienne : 12h	2	19	20	41
Horaires après-midi : 18h30	1	9	7	17



Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...

A la rentrée 2024 la configuration des mercredis entre Fraisans et Dampierre a été réétudiée et à partir de novembre 2024, les enfants scolarisés à Orchamps iront sur l'ACM de Dampierre. Cela permettra de rééquilibrer les effectifs.

3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis. L'école élémentaire de Fraisans et l'école maternelle de Fraisans ont fusionné à la rentrée 2024. Une nouvelle directrice a été nommée. Des échanges ont eu lieu entre le directeur de l'ACM et la directrice de l'école pour faire connaissance. Le nouveau PEDT permettra de réajuster le travail déjà bien amorcé avec cette école.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du [septembre à juillet](#)

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- Favoriser la vie en collectivité
- Favoriser l'autonomie et la créativité de l'enfant.

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : [30 minutes](#) 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services [en continu type self](#)



- Mode de livraison : liaison chaude **liaison froide** préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

L'accueil de loisirs étant dans la même périmètre que l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps. L'augmentation des effectifs et la crise sanitaire ont contraint à utiliser les espaces de jeux en espace de restauration sur la pause méridienne. Une réflexion autour du bien-être des enfants pendant le repas et pour donner suite à une demande du service Jura Nord, un test est mis en place pour un fonctionnement en self continu.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans l'école et répartis en groupe.

Les enfants bénéficient de mobilier adapté.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

La pause méridienne s'échelonne de 12h00 à 14h00.

Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible. Le passage de 2 à 1 service, permet aux enfants de primaire de bénéficier d'un temps de jeux et de détente après le repas, ce qui n'était pas possible dans la période précédente.

L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

Le retour des enseignants est positif.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h				
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri			x	Une ATSEM intervient sur la pause méridienne notamment, ainsi que de AESH



La sieste : Après le repas les enfants de maternelles sont préparés et accompagner à la sieste dans les locaux de l'ALSH. Une convention avec l'éducation nationale a été signée pour que l'accueil de loisirs installe une sieste dans ses locaux car les effectifs étant très élevés. Cela permet d'offrir des conditions de repos plus adaptés et plus favorables. De plus, grâce à cet espace de repos supplémentaire, les enfants du périscolaire peuvent être couchés après le repas sans attendre le retour à l'école. Les enfants rentrant chez eux (couchés dans la salle de sieste de l'école) ne réveillent pas leur camarade.

C'est l'animatrice, également ATSEM dans la même école qui est responsable du coucher et de la surveillance des enfants pendant la sieste. C'est un cadre rassurant puisque les enfants sont couchés en présence d'une personne connue.

- ❖ Au réveil, les enfants sont reconduits dans l'école et peuvent participer aux activités et jeux proposés par les animateurs.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? 16h30 17h30

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Les enfants inscrits en périscolaire viennent chercher leur goûter auprès de l'équipe d'animation et rejoignent le groupe d'enfants après le temps d'APC

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs			x	
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			x	Le suivi d'enfants avec des besoins spécifiques ou porteurs de handicap
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en oeuvre			x	
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			Le directeur de l'ACM est convié principalement au conseil d'école.



3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Sur le site de FRAISANS, l'accueil de plusieurs enfants fait l'objet d'un suivi particulier. Si ces enfants sont accompagnés à l'école avec une AESH et dans le cadre de la classe ULIS, ils ne le sont plus à l'ACM, ce qui entraîne parfois des difficultés pour l'équipe et les enfants eux-mêmes. Les moyens en ACM, ne sont pas les mêmes qu'à l'école. Après 6 ans, les instances (type PMI) ne peuvent plus venir en soutien.

Un PAI sera réalisé pour tout enfant porteur de handicap. Celui-ci fera l'objet d'une concertation avec la famille, l'école, l'institution (s'il y en a une) et l'accueil de loisirs. L'objectif est de favoriser l'intégration dans le groupe. La présence dans l'équipe de l'école et de l'accueil de loisirs de personnel AESH est un atout dans la prise en charge des enfants porteur de handicap. Toutefois l'objectif n'est pas de nier le handicap mais bien d'aménager si possible les animations pour que l'enfant puisse y accéder en toute sérénité et sécurité.



NOM du SITE : DAMPIERRE

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : **68**

Elémentaire : **95**

TOTAL : **163**

Accueil à partir de : ~~2 ans~~ **3 ans**

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h40-12h	8h40-12h	/	8h40-12h	8h40-12h
Horaires après-midi	13H40-16h20	13H40-16h20	/	13H40-16h20	13H40-16h20

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h-8h40	/	10	15	25
Pause méridienne : 12h-13h40	/	35	65	100
Horaires après-école : 16h20-19h	/	15	25	40

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : **1 animateur pour 12 enfants**

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h	/	15	20	35
Pause méridienne : 12h	/	15	20	35
Horaires après-midi : 19h	/	10	15	25

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage... A la rentrée 2024 la configuration des mercredis entre Fraisans et Dampierre a été réétudiée et à partir de novembre 2024, les enfants scolarisés à Orchamps iront sur l'ACM de Dampierre. Cela permettra de rééquilibrer les effectifs.



3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)			X		
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- **Non transmis**

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'inclusion des enfants porteur de Handicap

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure

- Nombre de services : 1 service (Maternelles- CP- CE1) 2 services (CE2-CM1-CM2) 3 services en continu type self

- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			



- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école. L'école et l'ACM sont autour de la même cour, les enfants de primaire se rendent directement à l'accueil où une animatrice les prend en charge en faisant l'appel. Les maternelles sont prises en charge à la sortie de la classe.

Les effectifs ont beaucoup augmenté du fait de la fermeture de l'école d'Evans et du transfert des enfants de cette école sur celle de Dampierre.

Cette augmentation d'effectifs a entraîné une nouvelle réflexion qui reste encore à ajuster, notamment avec la demande du service de passer à un format self, qui n'existait pas jusqu'alors.

L'école mutualise une salle pour le temps du repas, qui est investie par le groupe de grands ; Un premier bilan a amené l'équipe de ce groupe à passer en deux services pour favoriser le temps de repas.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

Le passage du repas en 1 seul service, permet un temps de repas adapté, dans des conditions favorables. Les enfants mangent à leur rythme sans être bousculés pour un service après eux.

La sieste : Les enfants sont pris en charge par les ATSEM à la reprise de l'école. Les enfants sont couchés à ce moment-là.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			

Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? [16h20-16h50](#)
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs			x	
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants		x		
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent		x		
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre		x		
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			La directrice de l'ACM est conviée principalement au conseil d'école, réunion exceptionnelle (transfert d'élèves d'une école prévue à la fermeture)

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Sur le site de Dampierre, contrairement au PEDT précédent, il y a plus d'enfants nécessitant un accompagnement spécifique. Tous n'ont pas forcément une reconnaissance MDPH, mais nous sommes confrontés de plus en plus à des enfants aux besoins spécifiques très différents.

- Enfants avec problème de comportement identifié ou non
- Enfants avec maladie (mucoviscidose)

Même si la collectivité et l'accueil de loisirs mènent une réflexion approfondie sur l'inclusion et l'accueil des enfants portant de handicap, l'équipe d'animation se trouve souvent démunie.



NOM du SITE : RANS/RANCHOT

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 52

Elémentaire : 89

TOTAL : 141

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h45 12h	8h45 12h	/	8h45 12h	8h45 12h
Horaires après-midi	13h45 16h30	13h45 16h30	/	13h45 16h30	13h45 16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h30	5	6	19	30
Pause méridienne : 12h 14h	15	13	57	85
Horaires après-école : 16h30 19h	10	4	23	37

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 animateur pour 12 enfants

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : NON

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	/	/	/	/
Pause méridienne :	/	/	/	/
Horaires après-midi :	/	/	/	/

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3. 5 Les locaux - le matériel : L'ACM et l'école ne sont pas dans le même village.

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)					
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure					
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser le développement de l'enfant
- Offrir aux enfants des activités adaptées
- Permettre à l'enfant de découvrir son environnement

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes				
Coin lecture	x			Pour les petits
Espaces pour jouer en petits groupes				

- Organisation des temps avant/après-repas : La restauration a été délocalisée dans un nouveau bâtiment acquis par la collectivité. Ce bâtiment est en cours d'étude pour un déménagement complet de l'ACM. En attendant seule la restauration a été implanté (anciennes salles de restaurant d'un hôtel).

La sieste : Prise en charge par les ATSEM après le retour à l'école.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir				
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		Jusqu'à la rentrée 2024 il y avait une AESH qui accompagnait les enfants à besoins spécifiques.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				

Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs			x	
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			x	
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel		x		

Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			Le directeur de l'ACM est convié au conseil d'école, réunions d'équipes éducatives.
---	---	--	--	---

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			Jusqu'à la rentrée 2024. Aujourd'hui il n'y en a plus.
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :



NOM du SITE : ORCHAMPS

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 51 (école Orchamps) 19 (école Etrepigny)

Elémentaire : 90 (école Orchamps) 35 (école Etrepigny)

TOTAL : 141 (école Orchamps) 54 (école Etrepigny)

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h45 11H45	8h45 11H45	/	8h45 11H45	8h45 11H45
Horaires après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30	/	13h30 16h30	13h30 16h30

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h45	5	17	23	45
Pause méridienne : 11h45 13h30	10	34	35	79
Horaires après-école : 16h30 18h30	5	21	19	45

Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) : **1 animateur pour 12 enfants**

Habituel en accueil périscolaire Dégatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : NON

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	/	/	/	/
Pause méridienne :	/	/	/	/
Horaires après-midi :	/	/	/	/

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)



3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)					

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- **Non transmis**

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer les capacités à vivre en collectivité
- Permettre le développement de l'enfant, son autonomie, son investissement dans un projet personnel ou collectif
- Permettre l'éveil de l'enfant, ses découvertes, son imaginaire

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **45 minutes** 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services **en continu type self**
- Mode de livraison : liaison chaude **liaison froide** préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :



L'ACM est précurseur sur le territoire pour le fonctionnement en self. Une grosse réflexion a été menée et les premiers bilans sont très positifs. Un travail avec La Grande Tablee est en cours pour un équipement spécifique self. L'ACM est pilote et est visité régulièrement par les autres sites pour observer et s'informer. La collectivité souhaite développer la formule self sur tous les ACM.

Cas Particulier ETREPIGNEY : Les familles de l'école d'Etrepigny ont décidé de créer leur propre service de restauration sur la pause méridienne, car ils n'étaient pas satisfaits qu'il y ait un transport en bus sur la pause méridienne entre Etrepigny et ACM d'Orchamps. Les parents souhaitaient que l'ACM délocalise une équipe sur Etrepigny pour assurer la restauration dans la salle des fêtes du village. La communauté de communes a refusé. Les parents ont alors monté une association pour prendre en charge ce temps. Toutefois, le service de restauration à l'ACM d'Orchamps reste ouvert aux familles d'ETREPIGNEY qui le souhaitent. A ce jour aucune famille ne fait appel à l'ACM d'Orchamps sur la pause méridienne.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			Oui pour les petits/moyens
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			Oui pour les petits/moyens
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			Une AESH fait partie de l'équipe d'animation sur les temps matin midi et soir.

La sieste : Après le repas les enfants de maternelles sont préparés par les animateurs : passage aux toilettes, déshabillage et doudous. L'ATSEM prend ensuite le relai sur le temps scolaire et accompagne les enfants au coucher.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			

Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? Tous les soirs de 16h30 à 17h30 en fonction des enseignants
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Les enfants prennent le goûter à l'accueil de loisirs puis rejoignent leurs classes. Une fois l'APC terminé, les enseignants nous ramènent les enfants en salle périscolaire
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? En fonction de critères pédagogiques fixés par les enseignants.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			

Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			
--	---	--	--	--

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			La directrice de l'ACM est conviée au conseil d'école.

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :



NOM du SITE : GENDREY

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 60
 Élémentaire : 109
 TOTAL : 169
 Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h45 11H45	8h45 11H45	/	8h45 11H45	8h45 11H45
Horaires après-midi	13h45 16h45	13h45 16h45	/	13h45 16h45	13h45 16h45

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h45	3	10	12	25
Pause méridienne : 11h45 13h45	6	29	50	85
Horaires après-école : 16h45 18h30	4	10	13	27

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 animateur pour 12 enfants

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : NON

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	/	/	/	/
Pause méridienne :	/	/	/	/
Horaires après-midi :	/	/	/	/

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)



3. 5 Les locaux - le matériel :

Nouveaux locaux depuis le 1^{er} janvier 2021. Réhabilitation de l'ancienne école.

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Une grande salle a été prévue lors de la construction du nouveau pôle scolaire.
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant au travers de découvertes
- Développer l'autonomie de l'enfant

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes 45 minutes 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services en continu type self
- Mode de livraison : liaison chaude liaison froide préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

L'accueil de loisirs étant à proximité de l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas : La pause méridienne s'échelonne de 11h45 à 13h45. Les enfants sont pris en charge dans l'école et accompagné ensuite dans l'ACM

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

La sieste : La sieste est assumée par les ATSEM mais l'équipe de l'ACM prépare et couche les enfants avant l'arrivée des enfants mangeant chez eux.

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			

Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			
--	---	--	--	--

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			La directrice de l'ACM est conviée au conseil d'école et aux réunions de synthèse.



3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Plusieurs enfants avec des problématiques différentes sont accueillis sur le site de Gendrey.

La participation à des réunions de synthèse pour certains enfants ont permis de donner des éléments à l'ACM.

Toutefois comme pour les autres sites, les partenaires extérieurs pour les enfants de + de 6 ans est plus difficiles.

En revanche pour les – de 6 ans la collaboration avec le conseil départemental (PMI) est très appréciée et utile pour apporter des réponses à certaines interrogations.



NOM du SITE : VITREUX (RPI POV)

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

- **PAGNEY**

Maternelle : 22

Elémentaire : 24

TOTAL : 46

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h25 11h55	8h25 11h55	/	8h25 11h55	8h25 11h55
Horaires après-midi	13h45 16h15	13h45 16h15	/	13h45 16h15	13h45 16h15

- **OUGNEY**

Maternelle : 16

Elémentaire : 28

TOTAL : 44

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h35 12h05	8h35 12h05	/	8h35 12h05	8h35 12h05
Horaires après-midi	13h55 16h25	13h55 16h25	/	13h55 16h25	13h55 16h25

- **VITREUX**

Maternelle : 0

Elémentaire : 21

TOTAL : 21

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30 12h	8h30 12h	/	8h30 12h	8h30 12h
Horaires après-midi	13h50 16h20	13h50 16h20	/	13h50 16h20	13h50 16h20



3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h30	1	11	9	21
Pause méridienne : 11h55 13h55	4	22	29	55
Horaires après-école : 16h25 18h30	2	15	9	26

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : **1 animateur pour 12 enfants**

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : **NON**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	/	/	/	/
Pause méridienne :	/	/	/	/
Horaires après-midi :	/	/	/	/

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)		x			
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				



3.6 Les grands axes du projet d'école :

Assurer un parcours de réussite à chaque élève

Objectifs ⇨

Préparer les élèves jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de futur citoyen et en les préparant au « vivre ensemble ».

Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

Objectifs ⇨

Faire évoluer les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves et de chacun.

Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectifs ⇨

Développer l'expression orale des émotions, sentiments, besoins

Développer les capacités d'analyse et de jugement

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Amener l'enfant à prendre soin de sa santé.
- Permettre à l'enfant de s'approprier le temps méridien.
- Amener les enfants à s'approprier les lieux.
- Permettre à l'enfant de développer sa motricité fine.
- Permettre à l'enfant de se repérer dans l'espace.
- Permettre à chaque enfant de participer aux différentes activités mis en place.

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **45 minutes** 1 heure
- Nombre de services : **1 service** 2 services 3 services **en continu type self**
- Mode de livraison : liaison chaude **liaison froide** préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

En raison d'une augmentation des effectifs, le temps repas se déroule sur deux sites géographiques différents : Vitreux (ACM) et Ougney (Salle des fêtes). Cette réorganisation permet de limiter les déplacements en bus scolaire ou minibus de la collectivité.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			

Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		X		
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée	x			
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) : lundi et jeudi, 1h selon un calendrier défini sur l'année

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? Les inscriptions se font sur proposition des enseignantes en fonction des besoins des élèves.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			La directrice de l'ACM est conviée au conseil d'école.

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	x			

Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		.
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion				La directrice est en cour sde formation, organisé par DRAJES-PRH : favoriser l'inclusion en ACM

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :



NOM du SITE : MONTMIREY LA VILLE (RPI avec MOISSEY)

Fermeture du site en septembre 2025. Transfert des enfants sur le site de DAMMARTIN MARPAIN.

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 48

Elémentaire : 27 du CP au CE1 INCLUS (Les autres niveaux sont scolarisés à MOISSEY hors Jura Nord)

TOTAL : 75

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école : Montmirey la Ville

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h30 11h50	8h30 11h50	/	8h30 11h50	8h30 11h50
Horaires après-midi	13h30 16h10	13h30 16h10	/	13h30 16h10	13h30 16h10

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h30	3	11	7	21
Pause méridienne : 11h50 13h30	12	31	33	78
Horaires après-école : 16h10 18h30	4	16	15	35

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 animateur pour 12 enfants

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : NON

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	/	/	/	/
Pause méridienne :	/	/	/	/
Horaires après-midi :	/	/	/	/

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- **Non transmis**

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

-
-
-

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **45 minutes** 1 heure

- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services **en continu type self**

- Mode de livraison : liaison chaude **liaison froide** préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ?
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			La directrice de l'ACM est conviée au conseil d'école.

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire		x		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :



NOM du SITE : DAMMARTIN MARPAIN

Intégration des enfants Jura Nord scolarisés sur le RPI Montmirey la Ville – Moissey à compter de septembre 2025.

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2024 :

Maternelle : 61
 Élémentaire : 107
 TOTAL : 168

Accueil à partir de : 2 ans 3 ans

3.2 Horaires école : Montmirey la Ville

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h25 11h55	8h25 11h55	/	8h25 11h55	8h25 11h55
Horaires après-midi	13h55 16h25	13h55 16h25	/	13h55 16h25	13h55 16h25

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h 8h30	5	5	9	19
Pause méridienne : 11h55 13h55	12	24	42	78
Horaires après-école : 16h25 18h30	5	12	11	28

Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) : 1 animateur pour 12 enfants

Habituel en accueil périscolaire Dérogatoire PEDT

3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : oui

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h				
Pause méridienne : 12h				
Horaires après-midi : 13h30				



Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...

3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x				

3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Climat scolaire et formation à la citoyenneté
- Education culturelle et artistique
- Améliorer la production d'écrit et utiliser l'outil numérique
- Education à la santé, à l'environnement et au développement durable.

3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du **septembre à juillet**

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie des enfants
- Favoriser le développement des compétences sociales chez les enfants
- Promouvoir l'inclusion et l'acceptation et de la diversité chez les enfants
- Encourager les enfants à des comportements éco-responsables

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes **45 minutes** 1 heure
- Nombre de services : 1 service 2 services 3 services **en continu type self (début)**
- Mode de livraison : liaison chaude **liaison froide** préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes				
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas				
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire				
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)				
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles			x	
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs				
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			



3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? 16h25-17h25 les mardis
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? Les APC sont proposées aux enfants pour remédier aux difficultés rencontrées en français et en mathématiques ou pour leur proposer des projets en petits groupes. Une liaison est faite avec le périscolaire. Les enfants rentrent dans leur famille ou sont pris en charge par le périscolaire
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? En fonction des difficultés de l'enfant.

3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes	x			
Des échanges sur les règles de vie sont mis en œuvre	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée, équipes éducatives...	x			Le directeur de l'ACM est convié au conseil d'école.

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		
Des AESH interviennent durant le temps scolaire		x		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrants ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion	x			

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs.

Les élus ont à cœur de poursuivre une politique scolaire et enfance jeunesse de qualité en mettant en place les outils les plus adaptés. Depuis le dernier PEDT (2018 2021) un nouveau groupe scolaire a vu le jour sur la commune de Gendrey. Ce groupe réunit les écoles primaires de Gendrey et de Sermange. Ce groupe offre une infrastructure de qualité tant sur le plan pédagogique qu'écologie et énergétique.

Parallèlement, l'ACM de Gendrey a pu intégrer de nouveaux locaux remis à neuf, adaptés à un accueil de qualité.

Sur le PEDT 2021 2024, et à la sortie du COVID, chaque site avait besoin de se redynamiser et de s'ouvrir à nouveau vers l'extérieur. Progressivement, chacun sort de l'isolement imposé depuis 2020. Entrer à nouveau dans la communication, dans l'échange réel, dans le partage sans écran interposé, reprend.

Mais la crise sanitaire nous a appris aussi à travailler autrement. Cependant, les écoles et les accueils de loisirs sont avant tout des lieux de rencontres et de contact que le télévisuel ne peut remplacer.

Les objectifs pour ce nouveau PEDT et cette nouvelle mandature est la construction d'un nouveau pôle scolaire sur le RPI Pagny Ougney Vitreux. Pôle intégrant l'ACM de Vitreux. La création de ce nouveau pôle assurera un accueil scolaire et périscolaire plus confortable avec des outils adaptés. Le travail avec l'architecte conseil est terminé.

Le deuxième grand projet sur cette période PEDT est la réhabilitation du pôle scolaire de Fraisans et l'agrandissement de l'ACM. Le travail est déjà amorcé mais n'en est qu'à ces balbutiements. Travail amorcé avec l'équipe enseignante, qui sera à nouveau associée dans la suite du travail.

Le troisième changement à venir : fermeture de l'école de Montmirey la Ville et transfert des élèves Jura Nord sur l'école de Dammartin Marpain

Lors du PEDT précédent un travail avait été réalisé avec certaines écoles, mais non suivi par des comités de pilotage. Pour autant, les directeurs d'écoles et d'ACM ont pu parfois poursuivre leur collaboration.

Depuis certains directeurs ont changé, des écoles ont été modifiées, voire fermées pour l'une d'entre elles.

L'ensemble des objectifs du PEDT 2021 2024 sont à reconduire et de nouveaux objectifs sont à redéfinir.

Face à la difficulté d'assurer un suivi régulier, constructif et dynamique de ce projet de territoire, la collectivité envisage dans un premier, de repenser la mise en place du renouvellement. Avant de réunir quel qu'instance que ce soit, la communauté de communes Jura Nord souhaite prendre contact avec l'Académie pour mener une première réflexion sur le comment travailler ensemble de façon efficace et cohérente pour ensuite redynamiser le travail avec les différents acteurs de terrain : directeurs d'école, directeurs d'ACM et parents.

Pourquoi cette démarche : Présenter aux acteurs de terrain, une vision cohérente et collaborative des attendus des porteurs du PEDT. Ce travail a été sans doute réalisé lors du premier PEDT en 2014, mais depuis, les élus ont changé pour partie, les interlocuteurs éducation nationale également, les directeurs d'école, d'ACM et les parents aussi.

Ce travail ne doit pas remettre en cause le travail avec le terrain essence même du PEDT. Mais il permettra sans doute de définir des grands objectifs desquels les différents acteurs pourront décliner les objectifs propres à chaque site.

NOM du SITE :

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :
- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

Objectif 1 :

Objectif 2 :

Objectif 3 :

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

NOM du SITE :

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :
- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3 :

Objectif 4 :

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

NOM du SITE :

4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- Parents :
- Enseignants :

- Equipe d'animation :

- Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :

4.2 Définition de 3 objectifs partagés validés, après la phase d'état des lieux, en lien avec les objectifs généraux du PEDT et les enjeux de continuité éducative :

Ces objectifs peuvent par exemple porter sur le développement de la qualité des activités de loisirs, le renforcement des équipes et leur montée en compétences, le travail collectif autour de l'organisation de la journée de l'enfant, l'interconnaissance entre les acteurs, la participation des familles, les conditions matérielles d'accueil, la mise en place d'actions éducatives complémentaires sur les thématiques d'inclusion, de prévention du harcèlement...

Objectif 1 :

Objectif 2 :

Objectif 3 :

Objectif 4 :

4.3 Proposition de pistes d'actions concrètes à poursuivre ou à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

Mise en œuvre et animation du PEDT

➤ Pilote du PEDT :

Le pilote du PEDT est la Communauté de Communes Jura Nord avec à sa tête le Président Monsieur Gérôme FASSET et sa vice-présidente, Mme Laure VALENTIN.

➤ Composition du comité de pilotage :

Un premier comité de pilotage se tiendra uniquement avec un ou deux représentant de l'Académie.

Puis, le comité de Pilotage sera composé, à la fois par les représentants des institutions de l'Etat (Education Nationale- Jeunesse et sport – Collectivités) mais aussi par des représentants du terrain école et accueil de loisirs.

➤ Périodicité des réunions : 1 comité de pilotage en début de période, 1 comité par an et 1 comité bilan en fin de période.

➤ Composition des comités de suivis : La communauté de communes Jura Nord compte désormais 11 écoles et 8 accueils de loisirs. Chaque école est rattachée à un accueil de loisirs sauf les écoles de Pagney Ougney et Vitreux qui dépendent toutes les 3 d'un seul ACM puisque très prochainement seules écoles à fonctionner en RPI.

Il y aura donc 8 comités de suivis qui demandent à se réinventer pour devenir plus attractifs et plus motivants dans un système où chacun est déjà très sollicité par différents projets et autres conventions territoriales.

Si la composition et le pourquoi est simple à penser, la difficulté est davantage dans le comment.

Un nouveau format pourrait être présenté lors du premier comité de pilotage afin d'être ajusté, modifier et validé par tous les acteurs.

➤ Périodicité des réunions : 2 comités de suivis/an/site semblent être adaptés

➤ Préciser s'il existe d'autres instances de dialogue autour des questions éducatives : (Commission scolaire, groupe de travail thématique...)

➤ Indicateurs de la dynamique du PEDT

Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendu écrits, prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges, résolution de difficultés, réalisation d'actions concrètes pour répondre aux objectifs partagés...

ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :

- FRAISANS / ACM Les p'tits Foulots
- DAMPIERRE / ACM de Dampierre
- DAMMARTIN MARPAIN / ACM Au refuge des chênes

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert (voir étape 3 - 3.4)

Nom de l'accueil de loisirs 1 : **ACM FRAISANS « Les p'tits Foulots »**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h	1	17	17	35
Pause méridienne : 12h	2	19	20	41
Horaires après-midi : 18h30	1	9	7	17

Nom de l'accueil de loisirs 2 : **ACM de DAMPIERRE**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h		15	20	35
Pause méridienne : 12h		15	20	35
Horaires après-midi : 18h30		10	15	25

Nom de l'accueil de loisirs 3: **ACM « Au refuge des chênes »**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h				
Pause méridienne : 12h				
Horaires après-midi : 18h30				

Proposition de développement du Plan mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi				
Une charte de bon usage des locaux est mise en place				
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi				
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi	x			
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi		x		
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi		x		
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	x			
Autre				

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	x			
Les activités proposées sont diversifiées	x			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons	x			
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	x			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	x			
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			
Autre				

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	x			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	x			
Des partenariats existent avec des structures locales (Associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	x			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	x			
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	x			
Autre				

Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	x			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	x			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	x			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	x			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	x			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	x			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques				
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités	x			
Autre				

Type d'activités proposées le mercredi (vous pouvez illustrer)

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités écocitoyennes
- Activités physiques et sportives
- Autres

Partenaires (vous pouvez illustrer)

- Associations culturelles et environnementales
- Associations sportives
- Équipe enseignante
- Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)
- Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation (vous pouvez illustrer)

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)
- Autres

ANNEXE 3 facultative

Objectifs éducatifs spécifiques aux jeunes de 13-25 ans

La collectivité n'étendra pas le PEDT au secteur sur cette période. Il sera intégré sur la prochaine période ; Le secteur jeunes existe depuis longtemps à Jura Nord mais a connu une période de ralentissement suite au départ de sa directrice. Depuis un an une nouvelle directrice est nommée, qui travaille sur la réactualisation du diagnostic, pour ajuster les actions à venir.

- Précisez les établissements du second degré, ou organismes de formation existant sur le territoire ? Quels sont les structures qui interviennent sur votre territoire auprès des adolescents et jeunes adultes ?

- Continuité entre les temps scolaires/ extra-scolaires/ familles : Existe-t-il déjà des dispositifs, instances de dialogue, projets, favorisant la continuité éducative ?

- Quels sont les besoins identifiés / les points forts du territoire en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes ?

- Préciser les objectifs déjà déclinés au sein de la Convention globale de territoire qui concernent directement le périmètre du votre PEDT pour les 13-25 ans :

- Autres objectifs en direction des adolescents et jeunes adultes que vous souhaiteriez décliner sur le territoire du PEDT :